

Commune de DOUDEAUVILLE



AVIS À LA POPULATION

Novembre 2019

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire en Mairie (sur rendez-vous), ou en ligne directement par internet sur le site service-public.fr.

RECENSEMENT DES JEUNES

Les jeunes nés en 2004 (atteignant 16 ans) doivent venir se recenser en mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Nous vous rappelons que cette démarche est obligatoire et permet d'obtenir une Attestation de Recensement qui pourra être réclamée pour toutes inscriptions à un examen ou un concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, CAP, BEP ...).

Recensement à effectuer sur rendez-vous auprès du secrétariat.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE LA MAIRIE

Le confinement n'entraîne pas la fermeture des services publics, la mairie reste donc ouverte mais avec un fonctionnement différent :

- Afin d'éviter au maximum les croisements de personnes, merci d'effectuer vos demandes par téléphone (03.21.91.61.31). Si votre présence s'avère indispensable, nous vous fixerons un rendez-vous (dans le respect des gestes barrières).

- Les achats de tickets de garderie et de cantine se font par courrier déposé dans la boîte aux lettres du secrétariat **aux dates des ventes**, avec le nombre de carnet désiré, le nom de l'enfant et le règlement (chèque à l'ordre du Trésor Public). En cas de paiement en espèces ou chèques CESU il faut prendre rendez-vous avec la secrétaire.

Les carnets seront remis aux responsables qui les conserveront, ou vous les remettront si vous le souhaitez (sur demande).

- Monsieur le Maire reçoit le public uniquement sur rendez-vous.

La salle des fêtes reste fermée (pas de locations privées, ni manifestations associatives ou communales).

L'ouverture de l'Eglise est gérée par l'Evêché en ce qui concerne les cérémonies officielles, pour tout autre utilisation il faut contacter la Mairie.